



Enquête de 2021 – Hypothèses économiques aux fins de la comptabilisation des prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

Septembre 2021

Faits saillants des résultats de notre enquête annuelle

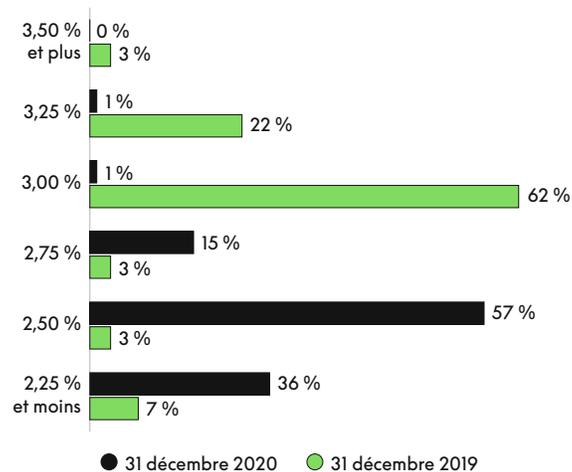
Solutions Mieux-être LifeWorks est heureuse de présenter une enquête à l'égard des hypothèses économiques utilisées par 86 sociétés canadiennes cotées en bourse relativement au coût de leurs régimes de retraite à prestations définies. Les renseignements ont été obtenus dans leurs états financiers vérifiés les plus récents, soit en date du 31 décembre 2020. Cette enquête en est à sa 21^e édition.

Ce sondage vise à fournir de l'information relativement aux hypothèses divulguées par une multitude d'entreprises en fonction de la conjoncture économique du 31 décembre 2020. Il faut toutefois considérer la hausse des rendements obligataires depuis la fin de 2020. Cette hausse pourrait être liée à de nombreux facteurs, notamment l'inflation, et pourrait avoir des impacts sur d'autres hypothèses que le taux d'actualisation, notamment le taux d'augmentation des salaires et l'évolution des coûts médicaux. De plus, l'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 est encore incertain à ce stade. Par conséquent, les utilisateurs doivent faire preuve de prudence dans l'interprétation et l'utilisation de ces résultats. Alors que les discussions budgétaires commencent pour 2022, vos consultants Solutions Mieux-être LifeWorks seraient heureux de discuter de l'impact de cette hausse des rendements obligataires sur votre régime d'avantages sociaux.

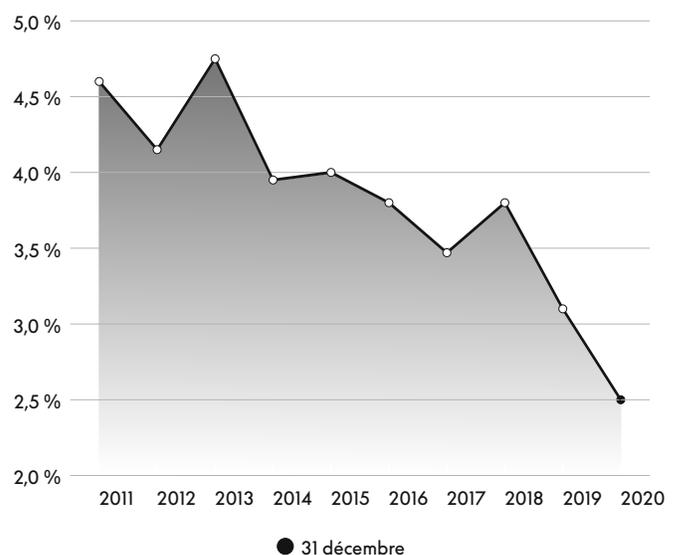
Taux d'actualisation – Régimes de retraite

Les taux d'actualisation au 31 décembre 2020 ont augmenté comparativement aux taux de l'année précédente. Le taux d'actualisation médian au 31 décembre 2020 était de 2,50 %, par rapport à 3,10 % l'année précédente. Près de 98 % des entreprises sondées ont diminué leur taux d'actualisation en 2020. Les graphiques 1 et 2 dressent un bilan des taux d'actualisation utilisés aux fins de l'évaluation de comptabilisation des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 décembre 2020 (arrondis au 25 pdb le plus près), ainsi que de l'évolution historique du taux d'actualisation médian depuis les dix dernières années, selon nos enquêtes précédentes.

Graphique 1 – Taux d'actualisation / Régimes de retraite



Graphique 2 – Évolution historique du taux d'actualisation médian



L'écart dans les taux d'actualisation utilisés a augmenté depuis l'année dernière. Près de 87 % des entreprises ont utilisé un taux se situant entre 2,25 % et 2,75 % (un écart de 0,50 %), alors que 84 % des entreprises avaient utilisé un taux se situant entre 3,00 % et 3,25 % (un écart de 0,25 %) à la fin de l'année précédente. La variation des taux d'actualisation au cours de l'année est cohérente avec ceux de la Banque du Canada (BdC). Les taux moyens de la BdC pour les maturités de plus de 10 ans (V39062) sont passés de 1,76 % à la fin de 2019 à 1,10 % à la fin de 2020.

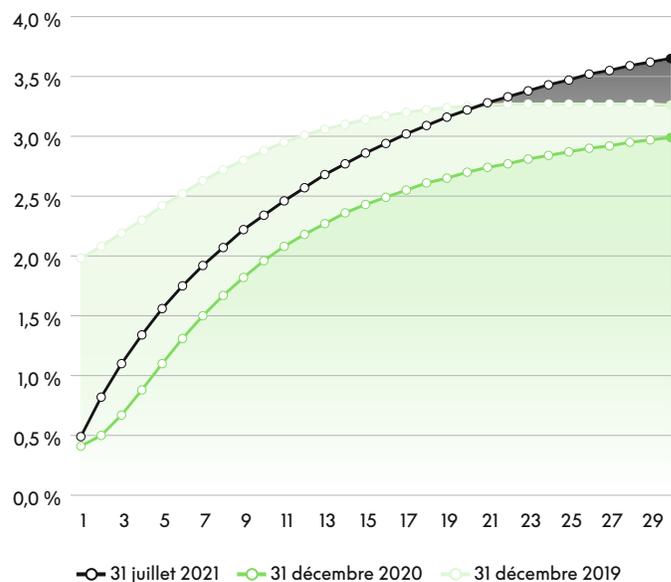
Tel qu'indiqué dans la norme comptable, le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versements des prestations. Dans la pratique, les entreprises appliquent habituellement un taux unique d'actualisation moyen pondéré qui reflète le calendrier estimé et le montant des versements de prestations. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé par une entreprise varie en fonction de la durée du régime de retraite. Certaines entreprises de l'enquête n'ont pas divulgué la durée dans leurs états financiers.

Au fil des ans, les rendements à long terme sur les obligations de sociétés de qualité supérieure peuvent fluctuer considérablement. Le taux d'actualisation devrait varier de façon similaire. Le graphique 3 compare les courbes des taux au comptant au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2020 et plus récemment au 31 juillet 2021. Les courbes des taux au comptant, fournies par Solutions Mieux-être LifeWorks, sont conformes aux principes de la note éducative de l'ICA, révisée en décembre 2020 (seconde révision).

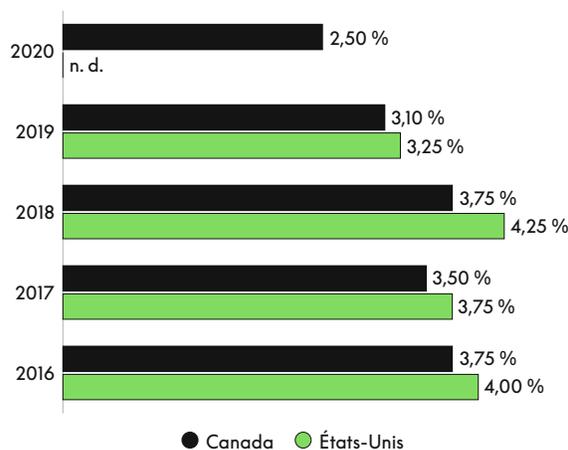
Si la courbe des taux au comptant constatée en juillet 2021 devait se maintenir jusqu'à la fin de l'année, les taux d'actualisation attendus au 31 décembre 2021 seraient environ 39 à 48 pdb supérieurs à ceux utilisés au 31 décembre 2020.

Le graphique 4 compare les taux d'actualisation médians (arrondis au 25 pdb le plus près) de notre enquête aux taux d'actualisation médian d'une étude réalisée aux États-Unis¹.

Graphique 3 – Obligations de sociétés de qualité supérieure



Graphique 4 – Taux d'actualisation médians par pays



Mise à jour 2021

Si cette tendance se maintient d'ici à la fin de l'année, la hausse significative des taux d'actualisation entraînera une baisse significative des coûts de services courant pour l'employeur et donc de la dépense pour l'année 2022. Il en résultera également une diminution de l'obligation au titre des prestations constituée au bilan, ce qui pourrait potentiellement déclencher des effets du plafond des actifs de retraite, car de nombreux régimes de retraite ont révélé un excédent comptable en 2021. De plus, les régimes ayant adopté des stratégies de réduction graduelle des risques basées sur la situation financière sur base comptable pourraient avoir atteint leur point de déclenchement. L'effet combiné de ces éléments variera d'un régime à l'autre en fonction notamment de la maturité du régime et de la stratégie d'investissement de l'actif.

¹ Source : 2021 Study of Economic Assumptions, préparée par Deloitte & Touche Human Capital Advisory Services (U.S.). (Au moment de préparer cette enquête, l'étude américaine 2021 n'avait pas encore été publiée par Deloitte et le taux d'actualisation moyen au 31 décembre 2020 pour les compagnies américaines n'était pas disponible. Cette enquête sera mise à jour dès que l'étude américaine sera publiée).

Taux d'actualisation – Avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite

La durée des avantages sociaux futurs, autres que les prestations de retraite, est souvent très différente de celle des prestations de retraite. Par exemple, la durée de l'obligation au titre des prestations définies (« OPD ») d'un régime de soins médicaux pour retraités est souvent plus longue que celle d'un régime de retraite, alors que la durée de l'OPD pour un programme cumulatif non acquis de congé de maladie et un programme d'indemnité de départ ou de retraite est souvent plus courte. Ainsi, le choix du taux d'actualisation pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite pourrait être différent, en théorie, du taux pour les régimes de retraite (se reporter à l'annexe sur le choix du taux d'actualisation pour plus de renseignements). Même si certains employeurs utilisent des taux qui diffèrent par type de régime, plusieurs utilisent pour tous les avantages sociaux un taux unique intégré ou tout simplement le taux du régime le plus important.

Le taux médian utilisé au 31 décembre 2020 pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite est de 2,50 %, un taux identique au taux d'actualisation médian utilisé pour les prestations de retraite.

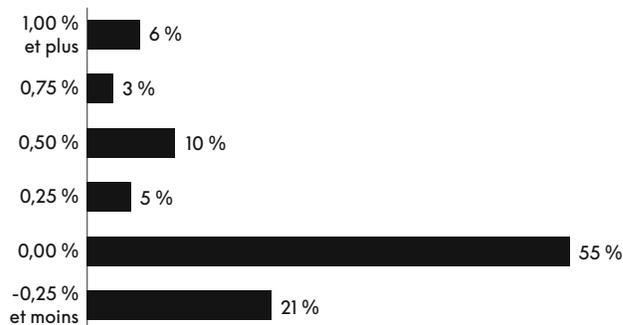
Le graphique 5 illustre l'écart entre le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite et celui retenu pour les régimes de retraite, arrondi au 25 pdb le plus près (une valeur positive indique un taux plus élevé pour les avantages autres que la retraite par rapport aux prestations de retraite, et vice versa).

En 2020, une proportion de 55 % des entreprises sondées ont utilisé des hypothèses similaires pour les prestations de retraite et les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite, alors que 45 % des entreprises ont opté pour une hypothèse de taux significativement différente pour les avantages sociaux futurs autres que les prestations de retraite (comparativement à 41 % dans l'enquête précédente).

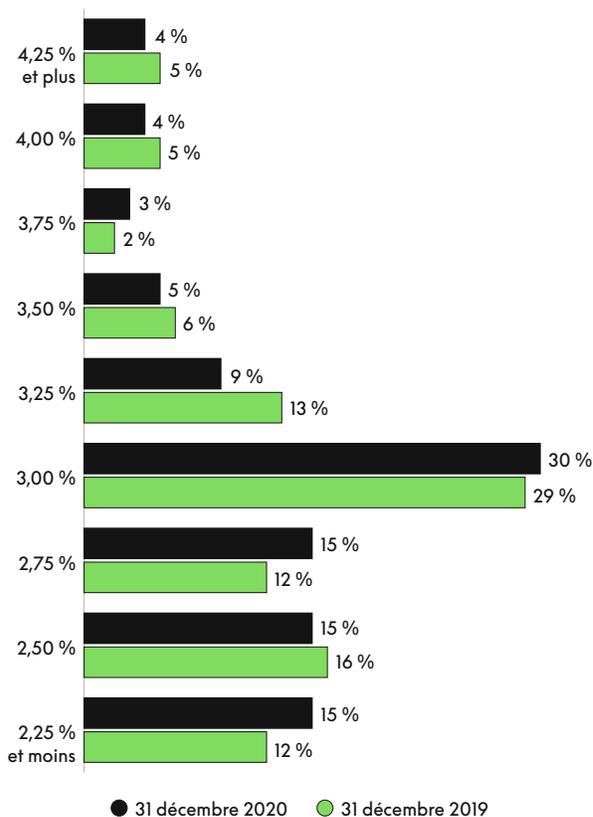
Taux de la hausse de la rémunération

Les régimes qui comportent des avantages liés à la rémunération sont tenus d'utiliser une hypothèse de taux de hausse de la rémunération (graphique 6). NCI 19 indique que celle-ci devrait tenir compte de « l'inflation, l'ancienneté, les promotions et d'autres facteurs pertinents comme l'offre et la demande sur le marché de l'emploi ».

Graphique 5 – Écart des taux d'actualisation (avantages sociaux futurs et prestations de retraite)



Graphique 6 – Taux de la hausse de la rémunération



L'hypothèse médiane de hausse de la rémunération en date du 31 décembre 2020 était de 2,90 %, soit un taux légèrement inférieur à la médiane de l'année dernière (3,00%). Nous avons observé que 74 % des entreprises ont choisi un taux variant entre 2,50 % et 3,50 %. Dans certains cas, cependant, cette hypothèse est bien inférieure à la médiane; ce qui amène à se demander si certaines entreprises reflètent des attentes révisées suite au ralentissement économique de 2020, tandis que d'autres reflètent correctement l'impact de la progression de l'emploi individuel dans leur hypothèse divulguée et/ou si elles ajustent à la baisse leurs prévisions au niveau de l'inflation qui est typiquement utilisée comme composante de base afin d'établir l'hypothèse d'augmentation salariale.

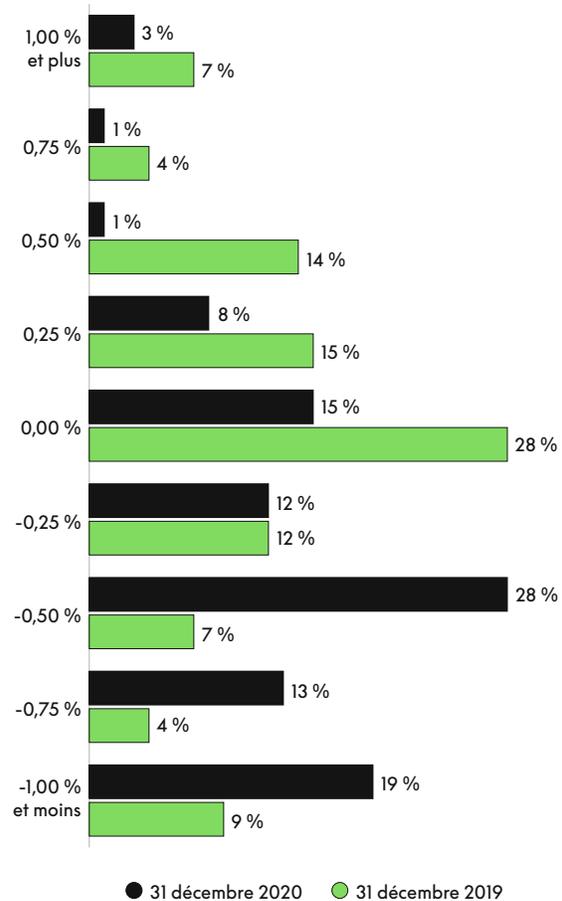
Le graphique 7 illustre l'écart entre le taux d'actualisation et le taux de hausse de la rémunération. Cet écart peut avoir un impact notable sur la valeur de l'OPD pour les régimes de retraite à prestations déterminées. L'écart médian est de -0,50 % au 31 décembre 2020, soit une baisse de 50 pdb par rapport à celui de l'année dernière. Un écart négatif combiné à une baisse de l'écart augmente la valeur de l'OPD.

Notre enquête révèle que 30 % des entreprises ont changé leur hypothèse de taux de hausse de la rémunération de 25 pdb ou plus (à la baisse ou à la hausse), au 31 décembre 2020 (graphique 8). Les spécialistes et les dirigeants d'entreprises ne s'entendent pas sur la fréquence des changements de l'hypothèse du taux de hausse de la rémunération. NCI 19 précise que les hypothèses financières doivent être établies sur la base des attentes du marché à la fin de l'exercice financier. Ces statistiques sur l'hypothèse de taux de la hausse de la rémunération devraient être interprétées avec prudence puisqu'elles pourraient être biaisées due à la présence d'employeurs avec des régimes fermés dans les données de cette enquête. Il est donc possible que ces statistiques ne reflètent pas adéquatement l'effet des nouveaux adhérents dans les perspectives d'augmentations salariales futures.

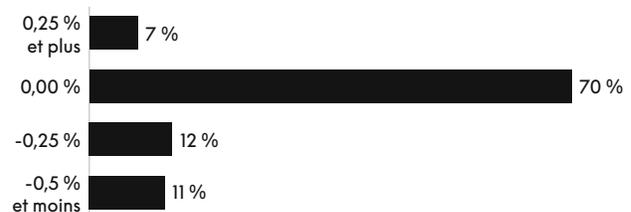
Mise à jour 2021

L'augmentation récente de l'inflation attendue pourrait affecter l'augmentation de la rémunération. Cependant, l'augmentation de la rémunération dépend également de divers autres facteurs, telles que les effets de la pandémie de COVID-19 sur votre entreprise ou sur le secteur d'activité dans lequel votre entreprise œuvre. Au moment de cette présente enquête, la Banque du Canada vise à garder l'inflation annuelle à long terme à 2 %, soit au milieu de la fourchette de 1 % et de 3 %.

Graphique 7 – Écart : taux d'actualisation et taux de hausse de la rémunération



Graphique 8 – Variation de l'hypothèse de taux de la hausse de la rémunération (2020 comparé à 2019)



Situation financière des régimes de retraite et hypothèses économiques

Les entreprises de notre enquête présentent un ratio global de la situation financière des régimes de retraite de 95 % en comparant la valeur de l'actif à l'OPD sur base comptable. Ce résultat pourrait être légèrement sous-évalué puisqu'il inclut certains régimes de retraite non enregistrés pour lesquels aucun financement n'est obligatoire selon l'environnement réglementaire canadien. Le ratio est fortement influencé par les rendements réalisés sur l'actif, le taux d'actualisation et les cotisations spéciales qui peuvent être requises afin de couvrir les déficits des régimes de retraite. La répartition des entreprises selon leur ratio global de la situation financière des régimes de retraite au 31 décembre 2020 est présentée au graphique 9.

Tel qu'indiqué, ce ratio est fortement influencé par le rendement réalisé sur l'actif et le taux d'actualisation pour lesquels nous avons résumé les données historiques dans le graphique 10.

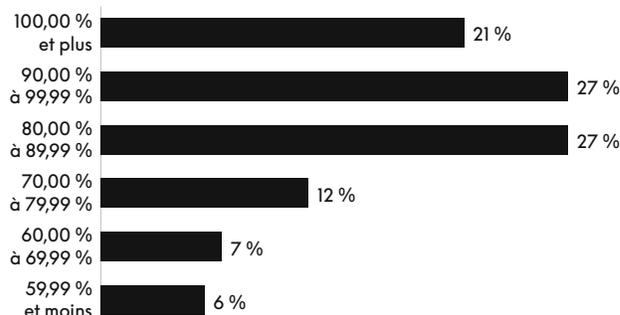
Mise à jour 2021

Nous estimons que ce ratio global de 95 % en date du 31 décembre 2020 augmenterait approximativement à 106 % pour la fin du mois de juillet. Notre estimé est basé sur l'évolution des taux de rendement sur les obligations en 2021 jusqu'à ce jour. Il s'appuie également sur une durée moyenne du régime de 15 ans et sur le rendement de 2021 à ce jour du portefeuille d'actif de référence de Solutions Mieux-être LifeWorks constitué à 50/50 actions/obligations. Cette durée moyenne et la répartition de ce portefeuille sont cohérentes avec les données récoltées lors de cette enquête.

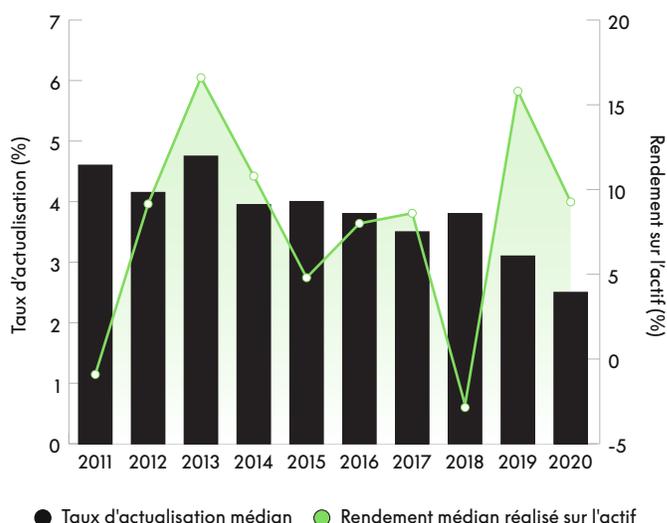
Tendance du coût des soins médicaux

Lorsqu'un régime couvrant les frais médicaux des retraités est offert, le taux d'augmentation des coûts des soins médicaux constitue une hypothèse importante. NCI 19 décrit quelques facteurs devant être pris en considération dans l'établissement de celle-ci. De plus, l'Institut canadien des actuaires (ICA) et la Société des actuaires (SOA) ont publié un rapport parrainé conjointement en mars 2018, intitulé « Model of Long-Term Health Care Cost Trends in Canada ». Le but de ce rapport était d'élaborer un modèle pour prévoir la hausse des coûts des soins de santé à long terme au Canada (connu sous le nom de « modèle McMaster »).

Graphique 9 – Ratio des régimes de retraite, valeur de l'actif comparée à l'OPD comptable (répartition des entreprises)



Graphique 10 – Taux d'actualisation et rendement réalisé sur l'actif



Il arrive souvent que l'on présume que les coûts des soins médicaux augmentent plus rapidement à court terme, et que cette hausse diminue ensuite par étape jusqu'à en arriver au taux d'augmentation ultime après plusieurs années.

Les graphiques 11 and 12 montrent la gamme des hypothèses retenues pour les coûts des soins médicaux au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Environ 66 % des entreprises sondées ayant un régime couvrant les frais médicaux des retraités ont utilisé un taux ultime se situant entre 4,00 % et 5,00 %. Le taux médian au 31 décembre 2020 est de 4,35 %, soit un taux inférieur de 15 pdb à l'année précédente (4,50 %).

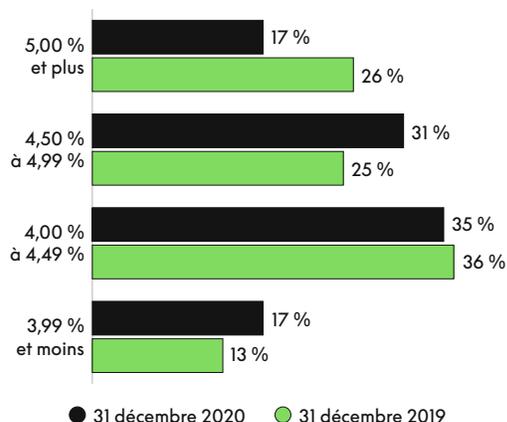
On constate que la médiane de l'hypothèse utilisée à court terme est de 5,35 % au 31 décembre 2020, soit un taux de 15 pdb moins élevé que le taux médian de l'année précédente (5,50 %). Au total, 91 % des entreprises ont utilisé une hypothèse inférieure à 7,0 % (90 % en 2019).

Le taux d'augmentation des coûts médicaux atteint son niveau ultime en 2031 (médiane), soit 2 ans plus tard par rapport à l'année médiane de l'enquête précédente (soit 2029) et 10 ans plus tard par rapport à l'année médiane observée de l'enquête de 2014 (soit 2021). L'augmentation de la période de projection est conforme à la pratique antérieure qui consistait à ajuster l'année civile au cours de laquelle l'hypothèse de tendance des coûts de soins de santé allait atteindre son taux ultime, dans le but de maintenir la même période de projection d'année en année. De plus, elle est également cohérente avec une augmentation présumée du nombre de promoteurs de ces régimes reflétant le modèle McMaster dans leurs hypothèses de tendance des coûts des soins médicaux. La période médiane de projection est demeurée raisonnablement stable depuis 2010 (soit environ 9 ans). Nous continuerons de porter une attention particulière à l'évolution de cette hypothèse au cours des enquêtes futures. Le graphique 13 montre la répartition de l'hypothèse de l'année où le taux ultime est atteint.

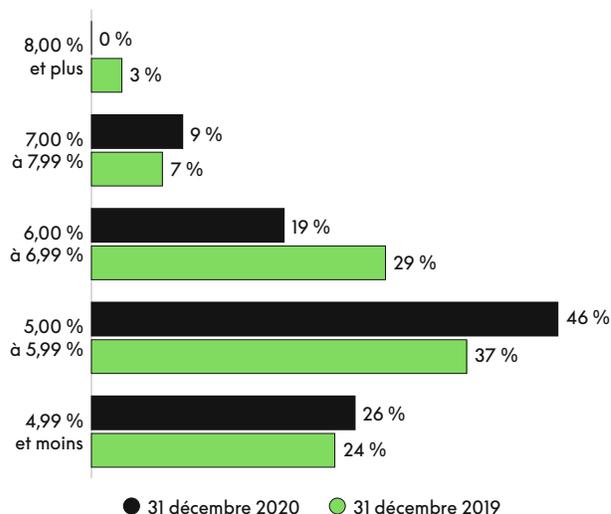
Impact de la COVID-19

La pandémie de Covid-19 pourrait avoir un impact sur la tendance au niveau des réclamations des participants et sur l'évolution du coût des soins médicaux, du moins à court terme. Cependant, à ce jour, nous ne disposons pas de suffisamment de données afin de mesurer ces impacts. L'expérience du régime devrait être analysée de près au fur et à mesure que les données deviennent disponibles. À long terme, il est peu probable que la pandémie ait un impact significatif sur l'hypothèse ultime de tendance des coûts des soins médicaux.

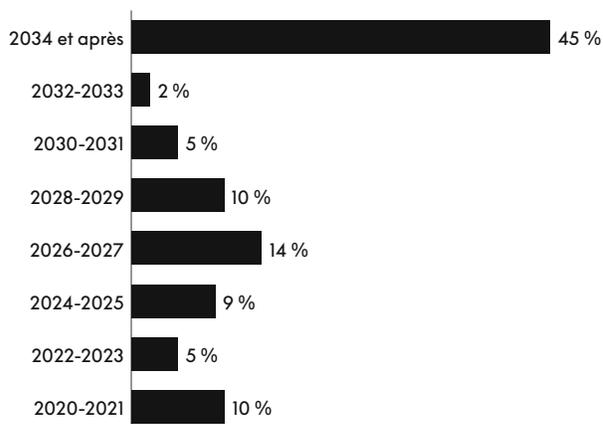
Graphique 11 – Tendance du coût ultime des soins médicaux



Graphique 12 – Tendance du coût à court terme des soins médicaux



Graphique 13 – Tendance du coût ultime des soins médicaux (année où le taux ultime est atteint)



Répartition de l'actif des caisses de retraite

Sous NCI 19, il est obligatoire de divulguer la répartition de l'actif des caisses de retraite selon les catégories d'actif suivantes : les titres de capitaux, les titres de créance et les autres éléments d'actif. D'autres catégories peuvent être utilisées si elles facilitent la compréhension des lecteurs du risque d'investissement associé au fonds.

La répartition moyenne de l'actif au 31 décembre 2020 était la suivante : 40 % de capitaux, 47 % de titres de créance et 13 % d'autres éléments d'actif (comparativement à 39 % de capitaux, 48 % de titres de créance et 13 % d'autres éléments d'actif au 31 décembre 2019). La répartition des entreprises selon la proportion de la caisse de retraite investie dans des capitaux et dans d'autres éléments d'actif (excluant les titres de créance) est illustrée par le graphique 14.

Impact de la COVID-19 et mise à jour 2021

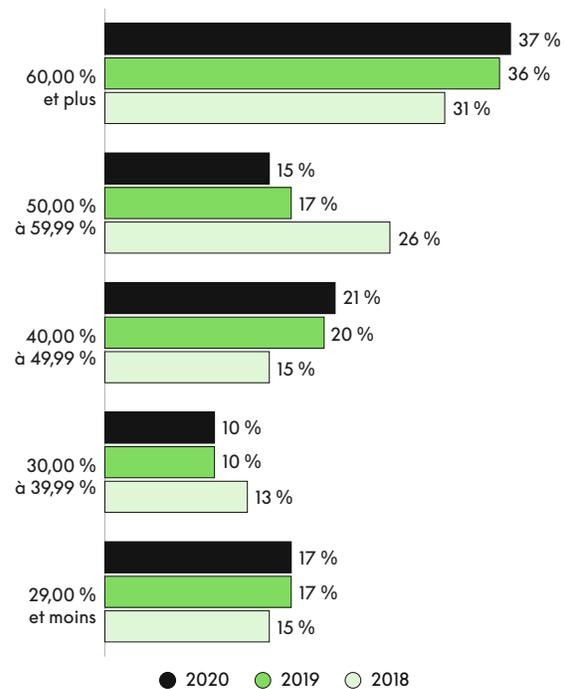
Plusieurs régimes ont revu la stratégie d'investissement pour leur actif à la lumière de l'impact de la COVID-19 sur la conjoncture économique et de la tolérance au risque des employeurs promoteurs de ces régimes. Nous envisageons une augmentation de la diversification des stratégies d'investissements pour faire face au niveau d'incertitude élevé pour le futur. De plus, la hausse des rendements obligataires depuis la fin de l'année 2020 pourrait offrir aux régimes des opportunités d'investissements dans des titres à revenu fixe et de mettre en œuvre certaines opérations de réduction des risques

Coût des prestations définies – NCI 19

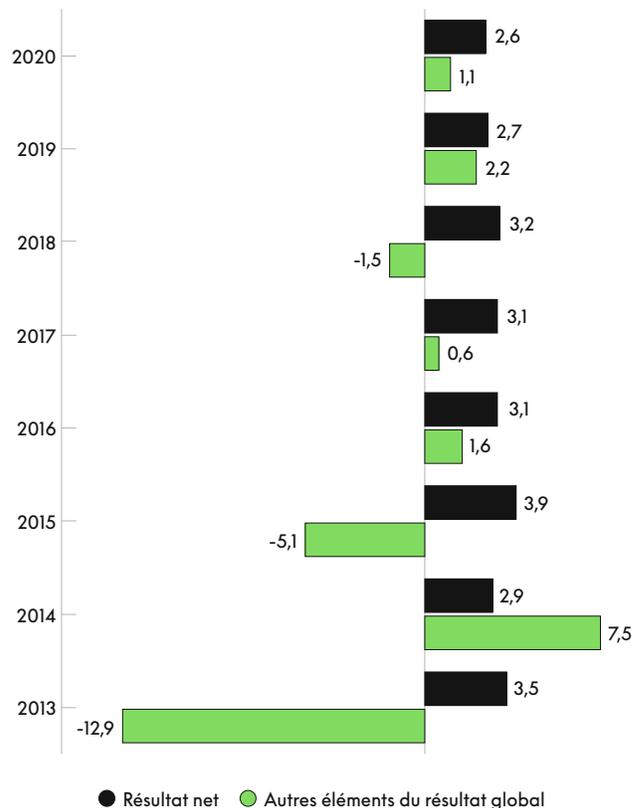
En ce qui concerne les régimes de retraite, le graphique 15 illustre le montant total constaté dans le résultat net (somme du coût des services et de l'intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies) et le montant total constaté en autres éléments du résultat global (réévaluations du passif net au titre des prestations définies).

Pour 2020, ces montants s'élèvent à 2,6 milliards \$ et 1,1 milliard \$ respectivement. Les réévaluations de 1,1 milliard \$ sont constituées principalement de pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations définies à la suite de

Graphique 14 – Répartition des entreprises selon la proportion combinée des capitaux et des autres éléments d'actif dans le régime de retraite



Graphique 15 – Historique des montants totaux constatés dans le résultat net et des réévaluations constatées en autres éléments du résultat global (en milliards de dollars)



la révision du taux d'actualisation au 31 décembre 2020, malgré des gains significatifs sur les actifs du régime en 2020 (par rapport à l'intérêt généré par le taux d'actualisation).

Sous NCI 19, les réévaluations peuvent être virées à n'importe quelle composante des capitaux propres. Sinon, elles peuvent être laissées dans le cumul des autres éléments du résultat global. Environ 70 % des entreprises de notre enquête transfèrent les réévaluations immédiatement aux bénéfices non répartis, alors que les autres (30 %) comptabilisent les sommes dans le cumul des autres éléments du résultat global.

À compter du 1^{er} janvier 2019, NCI 19 requiert la réévaluation du coût de l'obligation au titre des prestations constituées suite à un événement spécial, basé sur les hypothèses à la date de l'événement. Puisque les taux d'actualisation ont augmenté jusqu'à présent en 2021, l'exigence d'une réévaluation pourrait avoir un impact à la baisse au niveau de la dépense pour les entreprises qui ont des événements spéciaux en 2021.

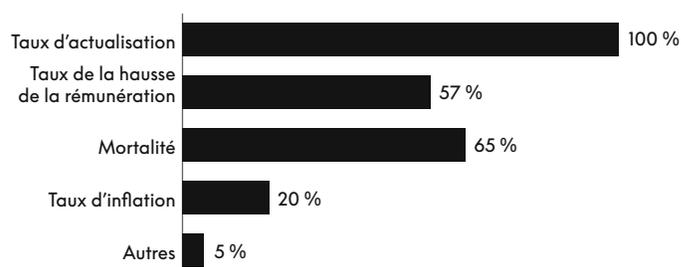
Mise à jour 2021

Depuis le début de l'année 2021, la dépense au titre des régimes de retraite a diminué d'environ 20 à 30 %, principalement en raison de la hausse des taux d'actualisation.

Renseignements additionnels à fournir – NCI 19

Sous NCI 19, des renseignements à l'égard du risque inhérent aux régimes à prestations définies d'une entité doivent être divulgués. Cependant, certaines parties de la norme peuvent être sujettes à interprétation et faire appel au jugement professionnel. Par conséquent, le niveau de détail des informations fournies peut varier d'une entreprise à l'autre. Par exemple, 93 % des entreprises sondées ont fourni une analyse de sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies, telle que requise par NCI 19, alors que 7 % n'en ont divulgué aucune. Le graphique 16 illustre quelles hypothèses actuarielles ont été utilisées par les entreprises qui ont divulgué une analyse de sensibilité.

Graphique 16 – Hypothèses actuarielles utilisées dans l'analyse de sensibilité



Impact de la COVID-19 et mise à jour 2021

L'impact de la COVID-19 et la volatilité des marchés de 2020 qui s'en est suivi ainsi que la récente hausse des rendements obligataires en 2021 en partie causée par la hausse de l'inflation devraient inciter les entreprises à divulguer plus d'informations dans leurs rapports financiers, en particulier pour permettre aux utilisateurs de ces rapports d'avoir une meilleure compréhension des mesures d'atténuation des risques prises par les employeurs promoteurs de régimes d'avantages sociaux. En mars 2021, le Bureau international des normes comptables a publié un exposé-sondage portant sur des modifications proposées au niveau des divulgations requises en vertu de la NCI 19. Les divulgations ainsi requises seraient modulables en fonction de la situation propre à chaque régime et à chaque promoteur en comparaison avec celles actuellement requises étant définies sur la base d'une liste fixe et précise pour tous les régimes. Selon le calendrier de consultation de cet exposé-sondage, nous ne prévoyons pas d'entrée en vigueur des changements proposés avant la fin de 2022.

Complément d'information

Cette enquête a pour but de fournir de l'information sur les hypothèses divulguées par un large éventail d'entreprises et, par conséquent, elle peut donner des indications sur les tendances en la matière. Les hypothèses utilisées pour vos régimes d'avantages sociaux futurs dépendront de nombreux facteurs. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller chez LifeWorks.

Annexe – Choix du taux d'actualisation

En général, l'OPD des régimes à prestations définies est très sensible à l'hypothèse du taux d'actualisation. Par exemple, une baisse de 25 pdb du taux d'actualisation peut entraîner une hausse de l'OPD pouvant être aussi élevée que 5 %.

NCI 19 fournit des lignes directrices en ce qui a trait au choix de l'hypothèse du taux d'actualisation. Le taux d'actualisation devrait être déterminé en fonction du taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de première catégorie. Dans les pays où il n'existe pas de marché actif pour ce type d'obligations, il faut se référer aux taux de rendement du marché des obligations d'État. Le taux d'actualisation doit refléter le calendrier estimé de versement des prestations, mais, dans la pratique, il est courant d'utiliser un taux moyen, unique et pondéré. Cependant, la méthode précise devant servir au calcul de ce taux n'est pas prescrite.

L'Institut canadien des actuaires (ICA) a publié une note éducative en septembre 2011 (révisée par la suite en juin 2018 ainsi qu'en décembre 2020), qui fournit des recommandations aux actuaires mandatés par une entité pour les conseiller sur le taux d'actualisation à utiliser pour les fins de comptabilisation. Cette note éducative décrit une méthodologie permettant d'extrapoler les taux à long terme de la courbe de rendement des obligations de sociétés de qualité supérieure qui, de l'avis du groupe de travail, conviendraient dans le contexte économique actuel. Cette méthodologie utilise les obligations de sociétés et les obligations provinciales (ajustées) de qualité supérieure. Il est possible que certaines entreprises n'appliquent pas la méthodologie suggérée par l'ICA pour établir le taux d'actualisation au 31 décembre 2020, utilisant plutôt un autre modèle conforme aux principes de la note éducative. Ceci pourrait résulter en des taux d'actualisation différents pour des régimes de retraite similaires, étant donné les conditions actuelles des marchés financiers.

Des données sur les obligations de haute qualité de sociétés et provinces canadiennes (cotées AA ou mieux) sont généralement disponibles auprès de sources indépendantes et peuvent servir de point de départ pour la détermination du taux d'actualisation.

À propos de Solutions Mieux-être LifeWorks

Solutions Mieux-être LifeWorks est un chef de file mondial en solutions virtuelles et présentiellees qui favorisent le mieux-être global des gens. Nous offrons un continuum de soins personnalisé pour aider nos clients à veiller au mieux-être de leurs employés et, ainsi, à contribuer au succès de leur entreprise.

Pour de plus amples renseignements, visitez :

 LifeWorks.com

 twitter.com/LifeWorks

 linkedin.com/company/lifeworks